

Un remplacement militaire en Ossau

Si l'Ancien Régime voyait une armée composée uniquement de soldats professionnels, dès 1798, la conscription va s'étendre à tous les jeunes Français de 20 à 25 ans. Les classes sont annuelles, la première classe est celle des jeunes de 20 ans, ils devaient effectuer un service militaire de 5 années !

C'est au niveau du canton que se faisait le recensement de tous les jeunes nés 19 ans auparavant. Il valait mieux être présent, ou au moins dire le motif de l'absence éventuelle pour répondre obligatoirement aux étapes suivantes.

C'est par un décret impérial de Napoléon 1^{er} du 8 nivôse an 13 ([29 décembre 1804](#)), que s'organise alors le conseil de révision et le tirage au sort. Le principe fonctionnait depuis quelques années mais de façon moins structurée. C'est au niveau du canton qu'une session annuelle de recrutement se déroule en présence du sous-préfet, du maire ou d'un adjoint de chaque commune, un officier de recrutement, un officier de gendarmerie, un officier de santé ou un docteur ; tous sont tenus d'assister à l'examen des conscrits...

Les critères du conseil de révision n'ont rien de très particulier, il faut bien sûr être assez grand ... plus de 1 mètre 54 soit difficile de faire moins !

Puis le tirage au sort est mis en place. Tous les jeunes qui ont réussi le premier tour sont aptes pour le service et la chance va leur attribuer un numéro d'ordre qui sera d'autant plus important que si le numéro est petit, le conscrit devra partir sous les drapeaux ; si le numéro est grand, il a quelque chance de rester dans son foyer. Le sous-préfet mettait dans une urne autant de bulletins portant un numéro qu'il y avait de conscrits. Puis chacun d'eux était appelé pour tirer un billet. En cas d'absence du conscrit appelé, le billet était tiré par le maire de la commune.

A côté du numéro tiré on inscrivait le nom, le prénom du conscrit mais aussi ceux de ses père et mère, son adresse et son signalement. Les partants étaient en principe le premier tiers du tirage, bien de critères comme les soutiens de famille, les veufs avec enfant se trouvaient dispensés. Si bien que l'on pouvait se retrouver partant même si le numéro tiré approchait du troisième tiers (66%).

Mais la loi permit à ceux qui avaient tiré un mauvais numéro de se faire remplacer. A partir de ce moment, les bourgeois, mais pas qu'eux, vont chercher des remplaçants pour leur fils, leur petit-fils ou leur neveu. Il faudra trouver et payer un remplaçant et les notaires vont rédiger de nombreux actes pour s'assurer des transactions. Parfois des intermédiaires mettaient en relation les deux parties, en prenant toutefois une commission au passage. Les situations « remplaçant-remplacé » pourront répondre à des motivations bien différentes.

Par exemple, le 14 février 1808 un acte notarié¹ chez Jean Pommé, notaire à Arudy évoque les faits suivants. Germain Garrocq dit Pontacq habite Arudy, il est l'époux de Marianne Courié. Il avait remplacé Jean-Louis Saüt qui devait faire son service militaire. Avant son départ 300 francs furent déposés en main d'Antoine Soubercaze, un négociant d'Arudy qui se chargeait d'en payer une partie à l'épouse en fonction de ses besoins, il avait aussi donné 75 francs au père de Marianne Courié. Soubercaze avait « fait passer soixante quinze francs d'un côté et trente francs d'un autre au dit Garrocq à l'armée le onze germinal et trente floréal an 13^e (1^{er} avril et 20 mai 1805) et il a employé trois francs cinquante centimes pour payer des ports de lettres du dit Garrocq ».

L'acte de ce début 1808 se justifie car cela faisait vingt mois que Garrocq n'avait pas donné de nouvelles : « ce silence donne tout lieu de craindre qu'il a péri dans les différentes batailles qui ont eu lieu et qu'il n'existe plus au nombre des vivants ».

Suite à ces événements, Soubercaze souhaite solder le dépôt dont il était chargé et donc remettre à la veuve Courié le reste de ce qu'il détenait. Elle a bien un enfant de Germain Garrocq, mais elle refuse l'argent car elle ne voit pas à quoi elle pourrait l'utiliser valablement !

Elle ne souhaite, pour l'instant, ne toucher que les intérêts que le dépôt lui procure. Sa prudence s'avèrera justifiée puisque Germain reviendra vivant de son engagement.

Germain Garrocq était fils de Jean Garrocq de Pontacq et de Marianne Pommé Bourdérrou d'Arudy, ces derniers s'étaient mariés le 18 janvier 1777 à Arudy² et Germain sera le premier fils, il naît le 14 mai 1778 à Arudy³. Sa mère est bien originaire du village, mais Jean Garrocq est arrivé de Pontacq, donc patronyme de fraîche date dans la communauté. Sur divers registres, Jean et Germain Garrocq sont affublés du nom de Garrocq dit Pontacq.

Marianne Courié⁴ est fille de Pierre Courié de la paroisse St Cernin à Saint-Flour en Auvergne et de Marie Casot dit Deyt d'Arudy⁵. Pierre Courié comme plus d'une dizaine d'Auvergnats, de Saint-Flour en particulier se sont mariés à Arudy au XVIII^e siècle (la famille la plus célèbre étant celle des Saupiquet bien connu pour ses conserves). Ces artisans chaudronniers n'étaient en principe que de passage pour se rendre en Espagne, ils participaient à l'exploitation des mines de cuivre au sud de l'Aragon et ils se retrouvaient dans les ateliers de martelage mécaniques. Mais pour certains, le passage devenait lieu de repos et aussi de rencontres éphémères ou plus durables si affinités.

Germain Garrocq et Marianne Courié se marient le 20 vendémiaire an 7 (soit le 11 octobre 1798) à Arudy, Germain âgé de 20 ans est sabotier ; Marianne⁶ âgée elle aussi de 20 ans est fileuse tout comme sa mère, le père était maître cordonnier. Germain et Marianne avaient un enfant, c'est une fille, Jeanne, née le 5 vendémiaire an 7 dans la maison Capdeville appartenant au père de Marianne. Dans l'acte de naissance de Jeanne, Germain fait noter qu'il se propose de se marier « dès que la dite Marianne sera relevée de ses couches »⁷.

Nous avons certainement dans cet épisode de sa vie une clé de son engagement à remplacer un autre Arudyen. A 20 ans, il est marié et père de la petite Jeanne quinze jours auparavant. Que son épouse, la mère de son enfant touche un pécule grâce à son engagement militaire lui semble un moindre mal. L'absence de nouvelles à son épouse pendant 20 mois peut être compréhensible car leur mariage n'était que l'obligation de régulariser une situation matrimoniale dont il se serait bien passé.

Pourtant il reviendra dans son foyer, comme nous le conte un nouvel acte notarié au 1^{er} décembre 1808⁸. Ce jour là, il ne reste que 104 francs 30 centimes dans les mains de Soubercaze. C'est la somme que recevra Garrocq, un pécule bien maigre pour un remplacement qui avait du durer 5 années. On y apprend que Germain Garrocq était voltigeur du 28^{ème} régiment d'Infanterie Légère, 2^{ème} bataillon, 2^{ème} compagnie.

Il sera près de son épouse le 12 novembre 1825 quand elle décède à la maison Betbeder rue Bouchets à l'âge de 46 ans. Germain décédera vite après son épouse, le 3 juin 1827 à l'âge de 49 ans⁹.

Voyons maintenant le remplacé : Jean-Louis Saüt. Celui-ci est né à Buzy, le 6 mars 1780, il est le fils du notaire Jean-François Saüt et de Jeanne-Emmanuelle Maury d'Oloron. Au moment du tirage au sort pour le service militaire, il est encore célibataire ; il se marie avec Julie-Elisabeth Poutz d'Arudy, le 23 avril 1813. Elle est la fille du Juge de Paix Pierre-Daniel Poutz et de Marie-Anne Lavignolle. On comprend que son statut social, fils de notaire et lui-même notaire royal au moment de son mariage, lui donne la possibilité de se payer un remplaçant. Jean-Louis et Julie-Elisabeth habitent Buzy, à la naissance de leurs trois premiers enfants¹⁰, il est adjoint au maire et notaire, pour leurs quatre enfants suivants¹¹, toujours notaire mais aussi maire de la commune.

Il décédera à 70 ans, le 10 juin 1850 à Buzy.

Notes : 1. ADPA 3 E 13028.

2. Registre en ligne des ADPA ; Arudy, baptêmes, mariages, sépultures ; 1638-1793. p. 61.

3. Idem p. 81.

4. Prénommée Marie sur le registre de baptême du 8 mars 1779. p. 95
5. Mariage à Arudy le 16 janvier 1771, p. 126.
6. Sur l'acte de mariage, p. 54 et 55, elle est dénommée Marie Conrié.
7. Idem p. 113.
8. Idem p. 49.
9. ADPA Buzy, prendre le dossier 1733-1873. Jean-François né le 2 janvier 1815 (p. 898), Marianne née le 1^{er} avril 1816 (p. 906) et Jean-Baptiste né le 11 juin 1818 (p. 926).
10. Idem, Marie-Claude née le 29 juin 1820, Thérèse née le 6 janvier 1823, Bernard-Firmin Paulin né le 15 mai 1824 et Jean-Paul né le 20 décembre 1827.

Jean-Pierre Dugène, pour les Amis du Musée d'Ossau
Février 2020